

INTRODUCTION À L'OPENDATA

Jean-Christophe Becquet - **APITUX**

IUGA - 17/02/2022

COMPRENDRE

- Le droit d'auteur
- Les licences libres
- **L'opendata**

IDÉES REÇUES

IDÉES REÇUES

- ~~*Il faut déposer une œuvre pour la protéger*~~

IDÉES REÇUES

- ~~*Il faut déposer une œuvre pour la protéger*~~
- ~~*La protection est réservée aux artistes reconnus*~~

IDÉES REÇUES

- ~~*Il faut déposer une œuvre pour la protéger*~~
- ~~*La protection est réservée aux artistes reconnus*~~
- ~~*Je peux faire une utilisation non commerciale*~~

IDÉES REÇUES

- ~~Il faut déposer une œuvre pour la protéger~~
- ~~La protection est réservée aux artistes reconnus~~
- ~~Je peux faire une utilisation non commerciale~~
- ~~Si c'est accessible sur Internet, je peux l'utiliser~~

LA NOTION D'ŒUVRE DE L'ESPRIT

- Textes
- Images
- Musiques
- Films
- Logiciels
- **Base de données**

LE DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur
s'applique dès la création
de l'œuvre

LE DROIT D'AUTEUR

**Le droit d'auteur
s'applique dès la création
de l'œuvre**

- Quelle que soit la notoriété de l'auteur

LE DROIT D'AUTEUR

**Le droit d'auteur
s'applique dès la création
de l'œuvre**

- Quelle que soit la notoriété de l'auteur
- Quelle que soit la qualité de l'œuvre

LE DROIT D'AUTEUR

**Le droit d'auteur
s'applique dès la création
de l'œuvre**

- Quelle que soit la notoriété de l'auteur
- Quelle que soit la qualité de l'œuvre
- Sans formalités à accomplir

LE DROIT D'AUTEUR

LE DROIT D'AUTEUR

Le **droit moral**

LE DROIT D'AUTEUR

Le **droit moral**

- Paternité
- Respect de l'œuvre

LE DROIT D'AUTEUR

Le **droit moral**

- Paternité
- Respect de l'œuvre

Le **droit patrimonial**

un privilège qui permet à
l'auteur d'interdire

LE DROIT D'AUTEUR

Le **droit moral**

- Paternité
- Respect de l'œuvre

Le **droit patrimonial**

un privilège qui permet à l'auteur d'interdire

- La copie
- La représentation
- L'adaptation

EXCEPTIONS

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

- Citation

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie
- Handicap

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie
- Handicap
- Pédagogique

EXCEPTIONS

Quelques **limites** au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie
- Handicap
- Pédagogique

Les exceptions sont difficilement applicables
pour un usage professionnel

LA CONTREFAÇON

LA CONTREFAÇON

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur »

LA CONTREFAÇON

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur »

CIVIL

- Dommages et intérêts

LA CONTREFAÇON

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur »

CIVIL

- Dommages et intérêts

PÉNAL

- 300 000 euros d'amende
- 3 ans de prison

DOMAINE PUBLIC

DOMAINE PUBLIC

- Œuvres pour lesquelles **le droit patrimonial a expiré**

DOMAINE PUBLIC

- Œuvres pour lesquelles **le droit patrimonial a expiré**
- En France

DOMAINE PUBLIC

- Œuvres pour lesquelles **le droit patrimonial a expiré**
- En France
 - 70 ans après la mort de l'auteur
 - 70 ans après la divulgation de l'œuvre si l'auteur est une personne morale
 - Pas de domaine public volontaire

DOMAINE PUBLIC

- Œuvres pour lesquelles **le droit patrimonial a expiré**
- En France
 - 70 ans après la mort de l'auteur
 - 70 ans après la divulgation de l'œuvre si l'auteur est une personne morale
 - Pas de domaine public volontaire
- Le droit moral continue à s'appliquer

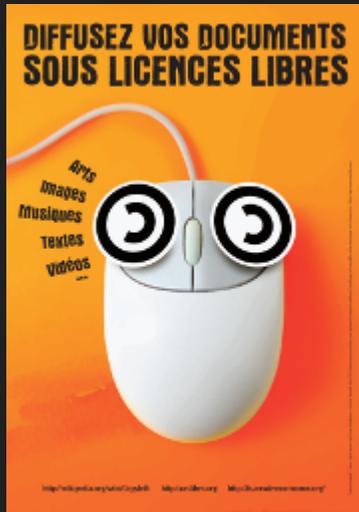
LE DROIT D'AUTEUR

Pour en savoir plus

- Conférence gesticulée « *Un Faible Degré d'Originalité* », Antoine Defoort, licence Creative Commons BY-SA
- *Contenus numériques : droit d'auteur et licences libres*, Calimaq aka Lionel Maurel, licence Creative Commons BY

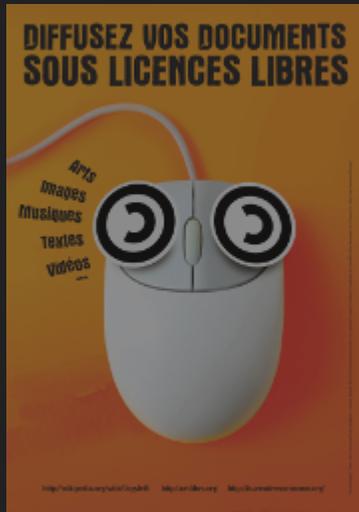
LICENCE LIBRE

LICENCE LIBRE



La licence libre **s'appuie**
sur le droit d'auteur pour
définir les règles de
partage

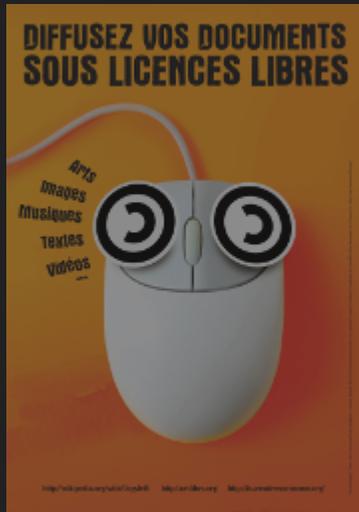
LICENCE LIBRE



Inspirée des 4 libertés du logiciel libre

La licence libre **s'appuie sur le droit d'auteur** pour définir les règles de partage

LICENCE LIBRE

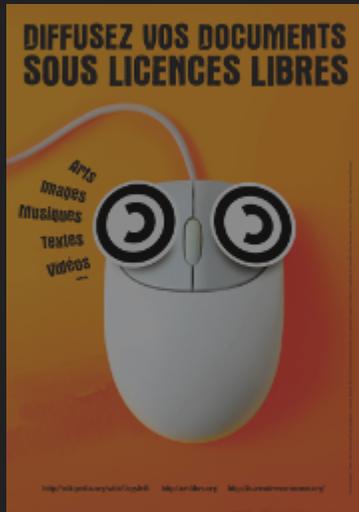


Inspirée des 4 libertés du logiciel libre

- Utiliser

La licence libre **s'appuie sur le droit d'auteur** pour définir les règles de partage

LICENCE LIBRE

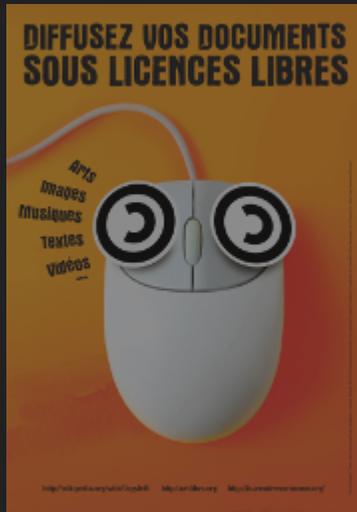


Inspirée des 4 libertés du logiciel libre

- Utiliser
- Copier

La licence libre **s'appuie sur le droit d'auteur** pour définir les règles de partage

LICENCE LIBRE

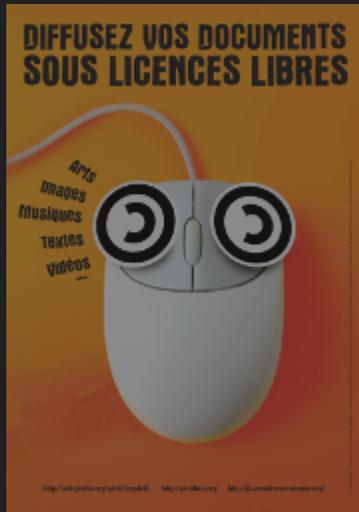


Inspirée des 4 libertés du logiciel libre

- Utiliser
- Copier
- Étudier

La licence libre **s'appuie sur le droit d'auteur** pour définir les règles de partage

LICENCE LIBRE



La licence libre **s'appuie**
sur le droit d'auteur pour
définir les règles de
partage

Inspirée des 4 libertés du
logiciel libre

- Utiliser
- Copier
- Étudier
- Modifier et redistribuer

LICENCE LIBRE

LICENCE LIBRE

- Une décision de l'auteur

LICENCE LIBRE

- Une décision de l'auteur
- En vertu de son droit patrimonial

LICENCE LIBRE

- Une décision de l'auteur
- En vertu de son droit patrimonial
- Pour **une œuvre** particulière après sa création

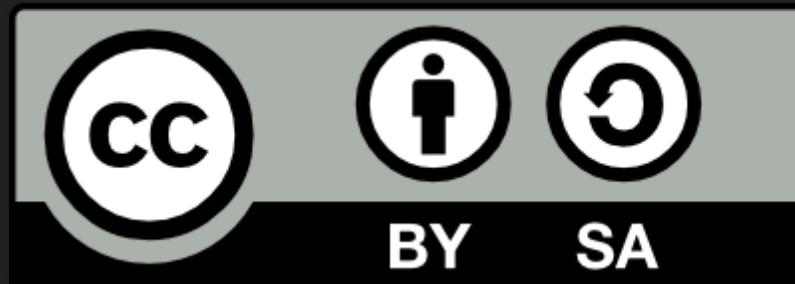
EXAMPLE

EXAMPLE

CREATIVE COMMONS BY-SA

EXAMPLE

CREATIVE COMMONS BY-SA



EXEMPLE

CREATIVE COMMONS BY-SA



Une licence libre

EXEMPLE

CREATIVE COMMONS BY-SA



Une licence libre

Paternité



EXEMPLE

CREATIVE COMMONS BY-SA



Une licence libre

Paternité



Copyleft



LE COPYLEFT



- Hérité de la licence
- Partage à l'identique

LE COPYLEFT



- Hérité de la licence
- Partage à l'identique

« crée un pot commun auquel chacun peut ajouter quelque chose mais duquel personne ne peut rien retirer. »

Eben Moglen

L'OPENDATA : HISTORIQUE 1/2

L'OPENDATA : HISTORIQUE 1/2

- 1789 : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* »

L'OPENDATA : HISTORIQUE 1/2

- 1789 : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* »
- 1978 : la loi CADA formalise **la liberté d'accès aux documents administratifs**

L'OPENDATA : HISTORIQUE 1/2

- 1789 : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* »
- 1978 : la loi CADA formalise **la liberté d'accès aux documents administratifs**
- 2007 : la rencontre de Sébastopol sur l'Open Government définit **les 8 principes de l'opendata**

L'OPENDATA : HISTORIQUE 2/2

L'OPENDATA : HISTORIQUE 2/2

- 2011 : ouverture du portail data.gouv.fr

L'OPENDATA : HISTORIQUE 2/2

- 2011 : ouverture du portail data.gouv.fr
- 2016 : la loi Lemaire pour une République numérique instaure **l'opendata par défaut**

L'OPENDATA : HISTORIQUE 2/2

- 2011 : ouverture du portail data.gouv.fr
- 2016 : la loi Lemaire pour une République numérique instaure **l'opendata par défaut**
- 2021 : **ouverture des données de l'IGN**

8 PRINCIPES POUR DES DONNÉES PUBLIQUES OUVERTES

- Définis lors de la rencontre de Sébastopol sur l'Open Government
- 7-8 décembre 2007

PRINCIPES DE L'OPENDATA 1/8

- **Complètes** : toutes les données sont mises à disposition.

Les données publiques sont des données qui ne sont pas sujettes à des limitations valables concernant la vie privée, la sécurité ou des privilèges d'accès.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 2/8

- **Primaires** : les données sont telles que collectées à la source, avec la plus grande granularité possible, et ne se présentent pas sous des formes agrégées ou modifiées.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 3/8

- **Opportunes** : elles sont mises à disposition aussi rapidement que nécessaire pour préserver leur valeur.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 4/8

- **Accessibles** : les données sont accessibles au plus grand éventail d'utilisateurs possible et pour des usages aussi divers que possible.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 5/8

- **Lisibles par des machines** : les données sont structurées pour permettre le traitement automatisé.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 6/8

- **Non discriminatoires** : les données sont accessibles à quiconque, sans aucune obligation préalable ni inscription.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 7/8

- **Non propriétaires** : les données sont accessibles dans un format sur lequel aucune entité ne dispose d'un contrôle exclusif.

PRINCIPES DE L'OPENDATA 8/8

- **Sans permis** : elles ne sont pas soumises au droit d'auteur, à brevet, au droit des marques ou au secret commercial.

AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

- **L'opendata par défaut**

AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

- **L'opendata par défaut**

2 licences

AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

- **L'opendata par défaut**

2 licences

- **Licence ouverte**
- **ODbL : Open Database License (Copyleft)**

AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Pour en savoir plus

- [Data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) : les licences pouvant être utilisées par les administrations
- [Article D323-2-1](#) du Code des relations entre le public et l'administration

LES PORTAILS OPENDATA GÉOGRAPHIQUES

LES PORTAILS OPENDATA GÉOGRAPHIQUES

- data.gouv.fr (Portail national opendata)

LES PORTAILS OPENDATA GÉOGRAPHIQUES

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu
(Région Auvergne Rhône-Alpes)

LES PORTAILS OPENDATA GÉOGRAPHIQUES

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu
(Région Auvergne Rhône-Alpes)
- data.metropolegrenoble.fr
(Ville et Métropole de Grenoble, SMMAG)

LES PORTAILS OPENDATA GÉOGRAPHIQUES

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu
(Région Auvergne Rhône-Alpes)
- data.metropolegrenoble.fr
(Ville et Métropole de Grenoble, SMMAG)
- opendata.paris.fr (Paris Data)

LES PORTAILS OPENDATA GÉOGRAPHIQUES

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu
(Région Auvergne Rhône-Alpes)
- data.metropolegrenoble.fr
(Ville et Métropole de Grenoble, SMMAG)
- opendata.paris.fr (Paris Data)
- Un catalogue des plateformes territoriales de données (non officiel)

LES PORTAILS OPENDATA THÉMATIQUES

LES PORTAILS OPENDATA THÉMATIQUES

- transport.data.gouv.fr
(Point d'Accès National aux données mobilité)

LES PORTAILS OPENDATA

THÉMATIQUES

- transport.data.gouv.fr
(Point d'Accès National aux données mobilité)
- adresse.data.gouv.fr (BAN : Base Adresse Nationale)

LES PORTAILS OPENDATA

THÉMATIQUES

- transport.data.gouv.fr
(Point d'Accès National aux données mobilité)
- adresse.data.gouv.fr (BAN : Base Adresse Nationale)
- [Sandre](https://sandre.fr)
(Portail national d'accès aux référentiels sur l'eau)

LES PORTAILS OPENDATA

THÉMATIQUES

- transport.data.gouv.fr
(Point d'Accès National aux données mobilité)
- adresse.data.gouv.fr (BAN : Base Adresse Nationale)
- [Sandre](https://sandre.fr)
(Portail national d'accès aux référentiels sur l'eau)
- [Un catalogue des plateformes nationales open data](#)
(non officiel)

2021 : L'IGN LIBÈRE SES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

2021 : L'IGN LIBÈRE SES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

- BD TOPO

2021 : L'IGN LIBÈRE SES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

- BD TOPO
- BD ORTHO

2021 : L'IGN LIBÈRE SES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

- BD TOPO
- BD ORTHO
- RGE ALTI

2021 : L'IGN LIBÈRE SES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

- BD TOPO
- BD ORTHO
- RGE ALTI
- Chronique « *Pépites libres* » sur les données géographiques libres, Jean-Christophe Becquet, licence Creative Commons BY-SA : [Écouter le podcast](#) ou [lire la transcription](#)

LA DONNÉE 1/2

*« Contrairement au pétrole, les données sont un produit inépuisable et non rival ;
contrairement à l'or, les données n'ont aucune valeur quand elles sont stockées, elles ne peuvent servir de valeur étalon. »*

LA DONNÉE 2/2

« En revanche, de la même façon que les diamants, les données ont besoin d'être polies par l'analyse pour produire de la valeur et, tout comme le blé, les données peuvent ensuite être utilisées à des fins très variées. »

Valoriser ses données, valoriser sa ville

Cette présentation a été réalisée
à partir du logiciel libre **Reveal.js**

Elle est partagée sous licence

Licence Creative Commons BY-SA

(Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions)

4.0 International



Jean-Christophe Becquet - **APITUX**

CRÉDITS

- Affiche [Diffusez vos documents sous licences libres](#), April, licence Creative Commons BY-SA